

A photograph of a snowy forest path. The path is dark and winding, cutting through a dense forest of trees whose branches are heavily laden with snow. The ground is covered in a thick layer of white snow, with some fallen leaves visible. The overall scene is a serene winter landscape.

Le Bulletin de Saint-Paul

Janvier 2021 - n° 68

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET

Nicole BERGER,

Louis CAUCHY,

Claudie DEHAIS

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD
reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Pierre VENTEAU
05 55 70 68 92 - pierre.venteau@assemblee-nationale.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 11h30
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.
05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le mercredi de 15h30 à 19h.

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis
ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. : 05 55 00 46 64

HORAIRES SAINT-PAUL

Heures d'hiver : Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Lundi - Mardi	10h-12h
	Mercredi - Jeudi - Vendredi	14h-17h30
	Samedi	10h-12h 14h-17h30
Heures d'été : Du 2 mai au 30 septembre	Lundi - Mardi	10h-12h
	Mercredi - Jeudi - Vendredi	14h-19h
	Samedi	10h-12h 14h-18h

**SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination
des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8

Travaux

p. 9 à 10

OPAH

p. 10

Agenda 1^{er} semestre 2021

p. 10

La Vie de la Commune

p. 11 à 13

Du côté des artisans

p. 11

Commémoration

p. 13

Du côté de la cantine

p. 14

Les Associations

p. 15 à 18

Relais Assistantes

Maternelles

p. 19

Côté santé

p. 19

Mission Locale Rurale

p.20

Relais Infos Services

p.21

Environnement

p. 22 à 23

Hommage à Claude Berody

p. 24

État Civil

p. 25

Histoire

p. 26 à 27

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2021 - n° 68

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



L'année qui vient de se terminer a vraiment été une année particulière, au cours de laquelle notre quotidien a été profondément bouleversé par la Covid-19. Nous avons appris à vivre masqués, et il va falloir, malgré les espoirs de la vaccination, continuer à appliquer les gestes barrières préconisés, pour le respect de tous, de nos soignants et de nos aînés en particulier. S'il est un vœu que nous faisons tous en ce début d'année, c'est bien celui de voir 2021 tourner la page de la pandémie.

Toutes nos activités – économiques, associatives, familiales – ont été perturbées. J'ai une pensée particulière pour ceux qui ont été touchés par la maladie, pour tous les professionnels empêchés d'exercer leur activité, pour tous ceux qui sont seuls.

Ce sont tous les petits plaisirs du quotidien qui ont été bouleversés. Tout ce qui fait la richesse de notre vie sociale nous manque : la proximité, la convivialité, les manifestations de nos associations, les moments festifs, de la fête de l'école au repas des aînés, les commémorations ... C'est au travers de leur absence que nous sentons combien ces moments sont essentiels pour chacun d'entre nous.

La solidarité qui s'est mise en œuvre depuis le printemps dernier a permis de prendre soin des plus vulnérables, de soutenir nos artisans et commerçants, qui se sont organisés du mieux possible, et de maintenir nos services publics. Merci encore à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour maintenir ce lien vital.

Malgré la situation sanitaire, l'année qui s'achève a cependant vu la réalisation de nombreux travaux : fin de l'aménagement de la cour de l'école, remplacement de conduites d'eau avec le Syndicat des Allois, grosses réparations de voirie... Les panneaux de rue sont implantés, la distribution des numéros va pouvoir se faire au cours de ce trimestre. Le Nœud de Raccordement Optique est installé, le câblage de la fibre va démarrer, pour une alimentation de tous les foyers en fin d'année.

Nous nous réjouissons surtout de l'ouverture de la boucherie, aboutissement d'un projet longuement mûri avec les éleveurs locaux. Avec le salon d'esthétique mitoyen, et les travaux de réaménagement de la pharmacie, la physionomie du centre bourg a bien changé ! Bienvenue à Leïla et Sébastien, bienvenue à Laurence, leur enthousiasme est communicatif ! A nous tous de faire vivre tous ces acteurs de l'économie locale.

Dans ce bulletin municipal, vous trouverez aussi un article sur le coût de nos déchets ; à l'heure où les budgets de ce service sont partout en augmentation, la Communauté de Communes va devoir en plus envisager dans les années qui viennent des travaux très importants sur les deux déchetteries du territoire.

L'action municipale va se poursuivre en 2021 ; dans les conditions actuelles, les projets avancent plus doucement, mais ils avancent ! Un nouveau programme de voirie sera mis en route au printemps, nous allons aussi procéder à la réfection du clocher de notre église, dont les bardeaux de châtaignier, posés en 1953, ont subi les dommages du temps et des pigeons. Nous avons aussi devant nous un programme de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux, en commençant par celui qui accueille l'agence postale et la bibliothèque.

Pour continuer sur des notes d'optimisme, et puisqu'il n'y aura bien sûr pas de cérémonie des vœux cette année, je veux souhaiter ici la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous ont rejoints cette année, et notamment aux 13 bébés nés en 2020.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous adresse tous mes vœux pour 2021 ; que cette nouvelle année nous soit à tous plus joyeuse, plus douce et plus sereine que la précédente, avec le plaisir de retrouver des instants partagés.

Josiane Rouchut

Portrait

CANDICE, ÉLOÏSE, ENZO et LAURA, jeunes sapeurs pompiers de Saint-Paul

« La formation se déroule sur 4 ans. Puis on passe le brevet de pompier qui est une épreuve théorique et pratique. Il y a des heures tous les lundi soir à la caserne de Saint-Léonard avec des pompiers moniteurs » explique Enzo, 16 ans, en 4^{ème} et dernière année de formation.

Dans le cadre du partenariat avec la Cité Scolaire B. Palissy de Saint-Léonard-de-Noblat, la formation est présentée par les professeurs d'EPS aux élèves de 5^{ème}. Elle permet, en classe de 4^{ème} et sur sélection, d'intégrer l'école des jeunes sapeurs pompiers du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) jusqu'à la 1^{ère}. A peu près autant de filles que de garçons.



La promotion de JSP d'Enzo.

« Au début, c'est beaucoup théorique et on commence par le secours à la personne » nous raconte Éloïse. « Et pas mal de sport. On travaille surtout l'endurance ».

« Oui, plus tard on commence le maniement du matériel, des lances... » précise Enzo.

Au delà de l'opportunité offerte par le collège, on peut se demander ce qui peut bien pousser des jeunes à devenir pompier :

« On était ensemble au collège, on avait été sensibilisées et on s'était concertées avant de se présenter toutes les trois » racontent Candice, Laura et Éloïse, âgées de 15 ans et toutes en troisième année chez les jeunes sapeurs pompiers (JSP).

« J'avais un oncle pompier et cela m'intéressait. Ça peut aussi faire parti d'un projet professionnel plus tard puisque je souhaite devenir pompier pro, même si je ne sais pas encore trop ce que je vais faire comme études supérieures » explique Enzo.

« Cela permet de découvrir le métier et de voir d'autres choses » ajoute Éloïse.

On comprend bien qu'il est difficile de se projeter à cet âge mais « cela permet de se rassurer et de s'affirmer » d'après Candice.



La promotion de JSP de Candice, Éloïse et Laura.



Enzo, Laura, Candice et Éloïse

« Oui, et c'est motivant de se retrouver en groupe » ajoute Laura.

Enzo raconte que « cela permet aussi de savoir réagir dans certaines situations, quand quelqu'un s'étouffe par exemple. Avant, je ne savais pas quoi faire ! Maintenant, je sais ce qu'il faut faire ».

A la réflexion, on s'est dit que la prochaine fois qu'on irait faire banquet à Saint-Paul, on aimerait autant qu'Enzo soit dans le coin...

Bon, sinon, c'est pas trop envahissant les pompiers dans une vie d'adolescent ?

« Cela prend un peu de temps car en dehors des heures à la caserne, il y a les participations aux commémorations ou manifestations officielles » explique Laura.

« Il y a aussi les compétitions sportives ou les démonstrations, mais on s'organise. C'est plus une question d'habitude » ajoute Candice.

Et l'uniforme dans tout ça ?

« Il y a une certaine fierté à le porter » sourit Laura.

Donc, c'est pas pour draguer... ?

« Non, c'est à la caserne, pour les commémorations ou les manifestations officielles, sinon on n'a pas le droit... » explique Enzo.

Plus sérieusement, la formation Jeune Sapeur Pompier ne peut se faire au détriment de l'apprentissage scolaire et on se doute bien qu'un minimum de discipline est indispensable à l'esprit de corps. « Derrière chaque élève, il y a un pompier qui veille aux résultats scolaires et au comportement, cela fait partie de la formation » continue Enzo. D'ailleurs, un des pompiers assurant la formation participe aux conseils de classe pour suivre les résultats de chacun.

Un petit mot pour ceux que l'expérience peut tenter ?

« On ne sait pas ce qu'on fera plus tard et si on continuera, mais c'est une bonne expérience » résume Éloïse. « Oui et il n'y a pas non plus besoin de qualités physiques extraordinaires » ajoute Laura. « Il suffit juste d'être en bonne santé ! » conclut Candice.

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

COMPTE RENDU DU 8 OCTOBRE 2020

AVENANTS DES ENTREPRISES AU MARCHÉ BOUCHERIE / SALON D'ESTHETIQUE

Suite aux remarques de la Direction des Services Vétérinaires et aux adaptations à réaliser au vu de l'avancement des travaux, plusieurs avenants sont proposés :

N° du Lot	Dénomination du Lot	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché
1	Démolition – Gros œuvre	5 378,57 €	129 218,26 €
2	Menuiseries aluminium	- 4 385,00 €	26 869,00 €
3	Electricité courants forts et faibles	2 619,40 €	30 619,40 €
4	Plomberie, ventilation	1 523,87 €	20 988,18 €
5	Cloisons / faux plafonds / menuiseries intérieures	- 831,98 €	24 981,17 €
8	Chambres froides	7 346,70 €	30 632,45 €
9	Production de froid	3 085,00 €	18 690,00 €
10	Equipements techniques	- 817,00 €	30 488,00 €

Le nouveau montant du marché s'élève à 330 459,21 € HT, et reste inférieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD soit 335 500 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE AU MARCHÉ BOUCHERIE / SALON D'ESTHETIQUE

Actualisation du montant des rémunérations de la maîtrise d'œuvre (ERCB Architecture) suite aux adaptations du projet. Le montant initial de la mission de maîtrise d'œuvre s'élevait à 25 720 € HT.

Montant de l'avenant : 7 150,00 € HT

Nouveau montant du marché : 32 870,00 € HT

⇒ Vote : 15 voix pour

PRIME COVID 19

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, une prime sera allouée aux agents présents pendant le confinement, qui ont assuré la continuité des services publics : accueil de la population, entretien des réseaux d'assainissement et de voirie, entretien des bâtiments, accueil périscolaire des enfants de soignants, ouverture de l'agence postale communale... Enveloppe totale d'un montant de 3 210 €, répartie entre les agents par arrêté du maire.

⇒ Vote : 15 voix pour

AMORTISSEMENT PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Une convention «Projet Urbain Partenarial» avait été signée entre la commune et des particuliers pour des travaux d'extension des réseaux d'électricité et d'assainissement. Le montant des travaux s'élevait à 28 478,75 € H.T. La dépense sera amortie sur une durée de 10 ans.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION SIPRAD 2020

Pas de changement pour la cotisation au Syndicat Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, qui est toujours à 0.35 € par habitant. Montant pour la commune : 458,15 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – NOMINATION D'UN DELEGUE

Madame la Maire représentera la commune de Saint-Paul à cette commission communautaire.

⇒ Vote : 15 voix pour

SERVICE TVA LOTISSEMENT DU BOURG

Le dernier compte de gestion et le dernier compte administratif du budget du lotissement du bourg de l'année 2019 ont été votés lors de la séance du 25 février 2020. Ce budget est clos, il faut résilier le service TVA ouvert pour ce budget.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Demande de subvention pour le programme de voirie 2021.

- VC 47 : « route du Moulin à tan » pour un montant de 4 385,00 € H.T.
- VC 42 – partie A : « La Boissière » de la VC 38 vers la voie privée pour un montant de 7 945,00 € H.T.
- VC 42 – partie B : « La Boissière » de l'intersection de la voie privée à la maison avec l'allée bétonnée pour un montant de 5 610,00 € H.T.
- VC 10 : de la rue du Tralor à la rue de l'étang pour un montant de 43 915,00 € H.T.

Coût total pour les 4 voies : 61 855,00 € H.T., subventionnable à hauteur de 40%

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE DORSAL

Signature d'une convention entre la commune de Saint-Paul et le Syndicat mixte Dorsal dans le cadre de l'implantation sur le territoire de la commune d'équipements nécessaires au réseau de communications électroniques (fibre), pour l'installation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) et des réseaux souterrains nécessaires.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Seule commission obligatoire dont la composition est réglementée : la proportionnalité est obligatoire, le maire ou son représentant préside d'office avec 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseillers municipaux suppléants pour chaque membre titulaire.

Présidence: Josiane ROUCHUT ou Paul BARGET

Membres titulaires: Louis CAUCHY, Nicole BERGER, Patrice LAVERNHE

Membres suppléants: Magalie LENOIR, Olivier GRANDJEAN, Sylvain MAGADOUX

⇒ Vote : 15 voix pour

COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame la Maire est automatiquement président de toutes les commissions.

Scolaire: Claudine DEHAYS, Déborah DAVID, Carole DUCHE-NARBONNE, Julien DEMNET, Patrice LAVERNHE

Finances: Nicole BERGER, Magalie LENOIR, Julien DEMNET, Patrice LAVERNHE

Voirie: Paul BARGET, Frédéric LEMARCHAND, Olivier GRANDJEAN, Sylvain MAGADOUX

Lien social: Nicole BERGER, Claudine GIRAUD, Louis CAUCHY, Frédéric LEMARCHAND, Yves PAUZAT, Déborah DAVID, Carole DUCHE-NARBONNE, Patrice LAVERNHE

Sport et culture: Carole DUCHE-NARBONNE, Claudine DEHAYS, Claudine GIRAUD, Julien DEMNET, Magalie LENOIR, Nicole BERGER, Sylvain MAGADOUX

Cimetière: Claudine GIRAUD, Frédéric LEMARCHAND, Yves PAUZAT, Paul BARGET.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention du Relais Infos Services (RIS) les 12,13 et 14 octobre pour l'entretien du cimetière.
- Spectacle de « La Culture au Grand Jour » organisé par le Conseil Départemental le 22 novembre dans le respect des mesures sanitaires liées au Covid-19. Jauge réglementaire réduite à 200 personnes.
- Une réunion a été organisée avec les présidents d'associations pour présenter le protocole Covid-19 lié à l'occupation des salles municipales. Un arrêté préfectoral, actuellement en vigueur, prévoit que « les réunions et les rassemblements familiaux ou festifs réunissant plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public, qu'ils soient permanents ou temporaires, tels que tentes, chapiteaux et structures ».
- L'association Foot Sud est autorisée à reprendre les entraînements mais ne disposera pas des vestiaires qui sont réservés en tant que base logistique pour les tests de dépistage.
- Conduites d'eau : annonce de travaux prévus par le SIAEP pour 2021 sont sur les secteurs de Nontyon, La Pomélie, la Briderie et la grosse conduite sur la RD 12, de Saint-Bonnet-Briance à Saint-Paul.
- Adressage : les panneaux et numéros de rue ont été livrés.

➤ L'association ADPAD a repris les ateliers les mercredis après-midi, avec son propre protocole sanitaire.

➤ Pas de reprise de la « Tisane » pour le moment.

COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2020

FONDS DE CONCOURS

Déficit important pour la piscine en raison de la crise sanitaire. Mise en place d'un fonds de concours, en section de fonctionnement, sur les dépenses d'entretien et de maintenance de l'équipement. Pour l'année 2020, ce fonds de concours a été fixé à 3 € par habitant pour chaque commune.

⇒ Vote : 14 voix pour et 1 abstention

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE IRVE AU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) a pris la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Proposition d'adhérer au programme d'études en cours pour connaître la faisabilité d'implantation d'une borne du réseau public du SEHV sur la commune, qui, du coup, doit transférer cette compétence au SEHV, sachant que cette adhésion n'entraîne aucune dépense pour la commune.

⇒ Vote : 15 voix pour

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Règlement intérieur obligatoire pour les communes de plus de 1 000 ans. Présentation du projet du règlement.

⇒ Vote : 15 voix pour

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2019

Le rapport pour l'année 2019 est présenté au conseil municipal. Il est consultable en ligne par le public sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

⇒ Vote : 15 voix pour

CESSION D'UN BIEN DE SECTION À ALLIER

Un exploitant agricole souhaite acquérir deux parcelles situées sur la section d'Allier.

La loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes dispose que « lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section, convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal. »

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

Le conseil municipal autorise le lancement de la procédure et la consultation des électeurs de la section d'Allier.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence de Madame la Maire et des adjoints comme le préconisait le Préfet de la Haute-Vienne.
- Annulation de la fête de Noël de l'école. Le Père Noël passera le 18 décembre au matin dans chaque classe pour remettre un cadeau aux enfants.
- Installation des commissions communales et désignation de leurs vice-président(e)s les 27 et 28 octobre.
- Annulation de l'atelier «décos de Noël» et du repas traditionnel de fin janvier.
- Matinée d'information sur la technique de l'hydromulching au cimetière.
- Renouvellement de la convention d'éco-exemplarité avec le SYDED. Elle reprend les axes suivants : gaspillage alimentaire, tri du papier, lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage, gestion des déchets verts, et tri au cimetière.
- Commencement de l'implantation des panneaux de rue.
- Ecole et crise sanitaire : dédoublement de la garderie pour éviter le brassage des élèves. Instauration d'un nouveau temps pour la désinfection pendant la pause méridienne.
- Réception des travaux de la boucherie et du salon d'esthétique le mercredi 25 novembre. Ouverture prévue début janvier.
- Mise en place, au sein de la communauté de communes, d'un dispositif de soutien aux très petites entreprises impactées par la crise sanitaire. L'information a été mise en ligne sur le site de la commune.

COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2020

CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ETUDE PATRIMONIALE DETAILLEE DES OUVRAGES EXISTANTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES AINSI QUE DE L'EAU POTABLE

Suite au vote de la loi NOTRe de 2015, de nouveaux transferts de compétences des communes vers les communautés de communes devaient devenir obligatoires au 1^{er} janvier 2020, dont l'eau et l'assainissement. La Communauté de Communes de Noblat et ses communes membres ont donc décidé de lancer, en décembre 2017, une étude sur la connaissance détaillée des ouvrages existants d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que de l'eau potable, la mise à jour des zonages d'assainissement, le diagnostic de fonctionnement des ouvrages collectifs et le schéma technique Eau potable et Assainissement des eaux usées et de eaux pluviales, ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie d'actions pour le transfert de ces compétences.

Suite à une modification de la loi, reportant l'obligation à 2026, les communes de l'intercommunalité ont décidé de transférer seulement la compétence « assainissement », et de conserver les compétences « eau potable », et « eau pluviale ». Il revient donc aux communes de s'acquitter de la part de l'étude relative aux compétences qu'elles exercent.

Pour la commune de Saint-Paul, le coût de la participation, subventions déduites, s'élève à :

- 1 779,30 € pour les eaux pluviales
- 3 264,56 € pour l'eau potable

La commune ayant délégué la compétence « eau potable » au SIAEP des Allois, elle a sollicité le syndicat, afin qu'il rembourse le coût de la partie « eau potable » de l'étude.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE) DE L'EAU POTABLE

Le rapport pour l'année 2019 est présenté au conseil municipal. Il est consultable en ligne par le public.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DU RPQS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le rapport pour l'année 2019 est présenté au conseil municipal. Il est consultable en ligne par le public.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADHESION A LA FREDON

Proposition d'adhérer à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin, pour un montant de cotisation de 50 € par an.

⇒ Vote : 15 voix pour

VEGETALISATION DU CIMETIERE PAR HYDROMULCHING – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Proposition de déposer auprès du PETR Monts et Barrages une demande de subvention dans le cadre du programme européen Leader 2014-2020 pour la « végétalisation du cimetière ».

Le plan de financement prévisionnel, sur la base du devis reçu :

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT HT	ORGANISMES	MONTANT HT
Végétalisation du cimetière	39 933,00 €	Commune (autofinancement)	7 986,60 €
		LEADER (80%)	31 946,40 €
TOTAL	39 933,00 €	TOTAL	39 933,00 €

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT

Proposition de déposer les demandes de subventions ci-dessous auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local [DSIL] :

PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION DETR		DSIL	
		Taux	Montant sollicité	Taux	Montant sollicité
Restauration du clocher de l'église en bardeaux de châtaignier	83 000 €	30 %	24 900 €	20%	16 600 €
Travaux de rénovation énergétique du bâtiment agence postale communale/ bibliothèque: changement des menuiseries extérieures, isolation des murs par l'extérieur, réfection étanchéité du toit-terrasse	88 173 €	30%	26 452 €	20%	17 635 €
Appel à projets « Label écoles numériques 2020 » : acquisition de 8 tablettes et de 4 ordinateurs portables	4 555 €	50%	2 277 €		
Mise aux normes électriques de la Mairie	11 574 €			20%	2 277 €

⇒ Vote : 15 voix pour

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Présentation d'une décision modificative budgétaire pour intégrer le fonds de concours sur les dépenses de l'AquaNoblat, la prise en charge des études patrimoniales « eaux pluviales » et « eau potable », et une annulation de réservation de la salle des fêtes.

⇒ Vote : 15 voix pour

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATIONS DEPENSES INVESTISSEMENT

Dans le cadre de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les dépenses à retenir sont de **169 057 €**, réparties de la façon suivante :

Chapitre 20 : 4 762 € **chapitre 21 : 51 795 €**
chapitre 23 : 112 500 €

⇒ Vote : 15 voix pour

TARIFS COMMUNAUX

Proposition d'une hausse de 1%, pour des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

CANTINE	2021	GARDERIE	2021
Forfait	34,50 €	Forfait mensuel 1 enfant	32,35 €
Adulte et occasionnel	5,55 €	à partir du 2 ^{ème} enfant	16,18 €
		½ journée	1,66 €
		1 journée	3,25 €

⇒ Vote : 15 voix pour

BAUX COMMERCIAUX : BOUCHERIE ET SALON D'ESTHETIQUE

Baux établis pour une durée de 9 ans, à signer avec la société « L'Atelier du Boucher », dont le siège social est situé 8 rue du 11 novembre 1918 à Saint-Paul, et la société « Bien Être et Beauté », dont le siège social est situé 6 rue du 11 novembre 1918 à Saint-Paul. Montant des loyers : 460 € HT pour la boucherie et de 210 € HT pour le salon d'esthétique.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de la boucherie et du salon d'esthétique ont été réceptionnés le 25 novembre dernier.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € sur 6 mois, à un taux de 0,75 %, en attendant le versement des subventions liées aux travaux de la boucherie.
- En raison de la crise sanitaire, plusieurs manifestations sont annulées :
 - Annulation du repas des anciens en janvier 2021. Un courrier a été distribué ou envoyé aux personnes de plus de 70 ans pour leur proposer un colis gourmand.
 - Annulation de l'apéritif dînatoire entre les élus et le personnel communal. Une bouteille de champagne a été offerte à tous les employés.
 - Annulation de la fête de Noël de l'école. Le Père Noël passera dans toutes les classes le vendredi 18 au matin pour remettre un cadeau à chaque enfant.
- La boulangerie Louradour a offert un goûter (viennoiserie + cacao fourni par Les deux Cygnes) aux enfants le jeudi 17 après-midi.
- Accueil d'un stagiaire aux services techniques au cours du mois de janvier.



Effacement des réseaux à La Boucole



Après la première phase d'enfouissement, il a été procédé à l'effacement des anciens réseaux aériens (téléphone, électricité). Ces travaux ont été effectués sous maîtrise d'œuvre du SEHV.

Voirie

Le programme de voirie 2021 élaboré avec l'ATEC 87 (Agence Technique de la Haute-Vienne) concernera cette année les routes suivantes :

- Le chemin de la Boissière bas.
- Le chemin du Moulin à Tan.
- La partie de la rue du 11 novembre qui longe le cimetière.

Le marché de voirie sera lancé au cours du 1^{er} trimestre, le dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental.

Rappelons que le tronçon de la route qui traverse les Rouchilloux jusqu'à l'école, qui n'avait pu être réalisé en 2020, sera refait cette année par l'entreprise Pijassou.

Travaux à l'école



L'été dernier a permis de poursuivre les travaux dans la cour du haut de l'école, après la mise en place d'un enrobé sur le site des anciens préfabriqués.

Un drainage a d'abord été installé, en haut et en bas du talus, pour limiter les arrivées d'eaux pluviales dans la cour. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise MASSY. Les marquages et peintures des différentes aires de sport et de jeux ont également d'être effectués par l'entreprise GIROD.



Intervention du RIS au cimetière



Pour sa troisième prestation annuelle, le chantier d'insertion du RIS est intervenu fin octobre dans le cimetière pour l'entretien des allées et des espaces inter-tombes.

Electricité



Des travaux de sécurisation électrique ont eu lieu dans le sous-sol de la salle des associations (rajout de prises, de disjoncteur, modification de ligne...). Ces travaux ont été effectués par

l'entreprise CEPP de Saint-Paul.

Les travaux de la grange



Les travaux pour aménager une boucherie et un salon d'esthétique dans la grange rue du 11 novembre ont débuté le 17 février.

Interrompu en raison de la crise sanitaire, le chantier est arrivé à son terme ; les travaux ont été réceptionnés le 26 novembre.

Une visite de fin de chantier par l'ensemble des élus a eu lieu le 28 novembre.

La boucherie a ouvert jeudi 7 janvier et le salon d'esthétique vendredi 8 janvier.

Travaux

Adressage



Comme vous avez pu le constater, des nouveaux panneaux ont fleuri au bord de nos routes.

Les agents municipaux ont installé les plaques de dénomination des voies sur la commune.

La plaque de numérotation de votre domicile vous est offerte par la municipalité ; votre numéro doit être fixé à l'entrée de votre domicile (boîte aux lettres, mur, ...) de façon à ce qu'il soit visible par le facteur, les services de secours, les livreurs...

Des permanences pour la remise des numéros seront organisées à la mairie dans les semaines qui viennent, vous serez informés des dates. En même temps que le numéro vous sera remis un certificat d'adressage, qui vous permettra de communiquer votre nouvelle adresse à vos correspondants.

SIAEP des Allois



Le **SIAEP** (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable) va poursuivre cette année son programme de renouvellement de conduites sur son territoire. Il s'agit de remplacer des conduites anciennes, en raison de fuites et casses importantes ou fréquentes, et de maintenir la qualité de l'eau distribuée aux abonnés.

Plusieurs secteurs de Saint-Paul sont concernés cette année 2021 : La Briderie, La Pomélie, Nontyon, Fondadouze.

D'autres travaux devraient également être engagés sur le territoire de la commune en 2021 et 2022, les secteurs impactés seront précisés dans les prochains mois.

Fibre



L'année 2021 devrait voir le déploiement de la fibre et du très haut débit sur notre commune.

L'implantation du NRO (Nœud de Raccordement Optique) de Saint-Paul a eu lieu le 27 octobre 2020. Ces travaux sont conduits par le syndicat mixte DORSAL (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin).

C'est à partir de cet équipement que se déploieront l'ensemble des raccordements de la commune, et que se concentreront les prises des opérateurs. D'abord dans le bourg, puis sur l'ensemble de la commune. Les travaux de déploiement sont actuellement en cours.

Le calendrier prévisionnel fixe l'ouverture à la commercialisation au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre 2021, selon le secteur.

DORSAL rappelle qu'aucune démarche vis-à-vis des offres internet actuelles ne doit être réalisée dans le cadre du chantier de déploiement. **Lorsque que la fibre sera disponible sur la commune, c'est-à-dire 3 mois environ après la fin des travaux, une information officielle sera adressée aux habitants et entreprises concernées. Cette information officielle indiquera la marche à suivre pour ceux qui souhaitent se raccorder, et elle précisera les opérateurs partenaires proposant des offres sur le réseau public.**

OPAH

Les permanences du cabinet SOLIHA, pour une aide au montage des dossiers dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat auront lieu pour le 1er semestre les mercredis 17 mars, 19 mai et 21 juillet, de 14h à 16h, à la mairie. Renseignements et prise de RDV au 05 55 10 70 17

Agenda 1^{er} semestre 2021

Eu égard au contexte sanitaire, il est difficile de prévoir des manifestations. En fonction de l'évolution, vous retrouverez toutes les informations sur notre site internet www.saintpaulenlimousin.fr, par stpaulinfos@orange.fr, ou voie de presse.

Le Bulletin de Saint-Paul N°68

La Vie de La Commune

Boucherie / Salon d'esthétique

La genèse du projet remonte à 2014 : la nécessité de revitaliser une partie historique du bourg devenue exsangue sautait aux yeux, ainsi que l'attente évidente de la population pour un point de vente de viande dans une commune rurale aux nombreuses exploitations d'élevage. L'attente fut rapidement confirmée par un sondage réalisé avec l'aide de la chambre d'agriculture auprès de la population de Saint-Paul et des communes voisines ne disposant pas de boucherie. Le retour de celui-ci fut sans équivoque : il fallait un lieu de vente dans la commune pour de la viande locale. La création de l'association « les Viandes de chez nous », rassemblant différents éleveurs de Saint-Paul et des environs, allait permettre d'ancrer le projet dans notre territoire, en localisant l'approvisionnement de la boucherie.

Le projet permettait en outre de rendre une utilité et une fonction à cette grange appartenant à la commune, et idéalement placée pour l'implantation de commerces. L'espace était suffisant pour créer une boucherie et un second commerce, en l'occurrence un salon d'esthétique.

L'objectif de la municipalité était également de trouver un équilibre économique au projet : couvrir les dépenses d'aménagement, tout en proposant un loyer favorable aux porteurs de projet. Le recours à l'emprunt n'était pas obligatoire, mais de simple bon sens, vu les cours particulièrement bas des taux à ce moment. Les loyers sont très attractifs, et ils couvrent cependant les montants des trimestrialités de l'emprunt. Objectifs atteints : commerce local et de proximité, dynamisation du bourg et équilibre financier pour la commune.

L'attente fut longue pour tout le monde : le temps de trouver les porteurs de projet idoines afin de créer avec eux l'outil adapté à leur travail. Le temps de sélectionner l'architecte puis les entreprises. Le temps des travaux ensuite. Les démarches de certains pour faire échouer le projet n'ont évidemment pas toujours facilité les choses. La pandémie a ensuite considérablement allongé les délais de livraison des locaux.

Merci aux porteurs de projets d'avoir tenu le coup sous les diverses bourrasques.



L'atelier du boucher

Leila et Sébastien Souevre ont une longue expérience de la boucherie. Le projet d'installation dans un village pour travailler avec des éleveurs locaux les a séduit. Les rencontres avec les éleveurs de l'association ont permis de préciser l'approvisionnement. Tél. 05 55 70 38 93



Bien être et beauté

Mme Laurence Beyroux est déjà bien connue sur la commune par son activité d'esthéticienne. Pour son installation dans le centre bourg elle dispose d'une clientèle fidèle en cabine ou à domicile. Tél. 06 88 40 60 92

Du côté des artisans

nouvelles installations ou nouvelles coordonnées

ELECTRICITE

CEPP - Guillaume VIANA et Alexandre SENAMAUD Nontyon, 87260 SAINT-PAUL - Tél : 06 42 62 74 63

PEINTURE - PAPIER PEINT

Revêtement de sols et muraux - Richard ASTRE 19 rue Georges Fourest, 87260 SAINT-PAUL - Tél : 06 50 29 22 78

CARRELAGE

JMC CARRELAGES - Jean-Marie CASAS 3 rue Georges Fourest, 87260 SAINT-PAUL - Tél : 06 07 06 02 55

INFORMATIQUE

NTech conseil - Sylvain BUTHAUD Les Verges, 87260 SAINT-PAUL - Tél : 06 99 54 18 78

ANIMATION

DISCO MOBILE NEWS devient **NEWS SONORISATION - Animation tous styles d'événements** Tél : 06 16 25 02 50

La Vie de la Commune

Renouvellement convention SYDED



Les agents de prévention du SYDED sont passés faire le point sur les actions mises en place sur la commune depuis plusieurs années. Lors de la Semaine Européenne de réduction des déchets, madame la Maire et le président du SYDED ont signé le renouvellement de la convention d'éco-exemplarité. La commune est inscrite dans la démarche sur tous les points proposés par le SYDED : tri du papier dans les services administratifs et à l'école, lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage, gestion des déchets verts, et tri au cimetière.

Tour de France



Repoussée en raison de la pandémie, la Grande Boucle a traversé la région le 10 Septembre. Les spectateurs étaient nombreux au « Petit Bois » pour encourager les cyclistes. Les affiches en hommage à Raymond Poulidor, installées par les employés municipaux, ont connu un franc succès puisqu'un certain nombre d'entre elles ont disparu...

Téléthon

En dépit des circonstances, Saint-Paul a été fidèle au Téléthon et a réussi à rassembler une collecte de 1513 €.

Merci aux producteurs pour les caisses de pommes offertes.

Bravo aux Patcheuses pour leurs pochettes à masques qui ont bien fait gonfler la cagnotte.

Merci aux associations (Saint-Paul Gym, La Pétanque Saint-Pauloise, A Fleur de Pierres, Saint-Paul Rando, ACCA, Commerçants de Saint-Paul), ainsi qu'aux particuliers pour leurs dons généreux.

Enfin merci aux commerçants pour leur disponibilité.

Christiane Chabrely, organisatrice du Téléthon.



La Vie de La Commune

Père Noël à l'école

Pas de spectacle ni de fête de Noël cette année, COVID oblige... Mais le Père Noël a su trouver le chemin de l'école, pour distribuer des cadeaux aux enfants. Dans chaque classe, accompagné de Mme Dehays et M. Barget, adjoints au maire, il a remis un livre à chaque enfant, tandis que deux mamans de La Marelle distribuaient des friandises.



Décoration du bourg



Les traditionnels ateliers de fabrication de décorations de Noël n'ont pu avoir lieu à cause de la pandémie, mais des sapins décorés par les élus, et des décors installés par les services municipaux ont donné un air de fête au bourg. Et le Père Noël a, comme tous les ans, répondu aux enfants qui avaient déposé leur lettre dans la grande boîte aux lettres rouge.

Solidarité

En octobre 2020, cela faisait un peu plus d'un an que Christopher et Marylène avaient quitté le Sud pour reprendre le SPAR à Saint-Paul. Aussi, lorsque la tempête Alex frappe l'arrière-pays niçois, c'est tout naturellement qu'ils ont décidé d'aider les habitants de leur région natale. Ils ont participé à l'élan de solidarité en offrant aux sinistrés de quoi se nourrir pour quelques jours (pâtes, conserves, viande, produits bébé).

Ils se sont appuyés sur un confrère du SPAR de Valbonne, leur village natal, qui a remis leurs marchandises à un groupe de volontaires, qui sont allés, en convoi, à Saint Martin de Vésubie, acheminer les dons. Une participation de 500 €, qu'ils estiment modeste, mais qui aura contribué à reconforter les sinistrés.



Commémoration



11 Novembre

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint, conformément aux consignes préfectorales. Etaient présents Madame la Maire et les adjoints, ainsi que M. Alain VINCENT, porte-drapeau.

Du côté de la cantine

2021: L'année pour se mettre à jour avec la loi Egalim

Manger mieux, plus bio et local

C'est un impératif vers lequel doivent tendre toutes les cantines françaises.

Nous avons déjà parlé dans ce bulletin de la loi EGALIM, promulguée le 30 novembre 2018 : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

C'est dans le cadre de cette loi, par exemple, que depuis le 1^{er} janvier 2020, vous ne trouvez plus dans le commerce d'ustensiles à usage unique en matière plastique (sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées) : gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes, bâtonnets mélangeurs pour boissons ...



Cette loi comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective :

- Diversification des protéines : depuis le 1^{er} novembre 2019, nous devons proposer **au moins une fois par semaine**, un menu dit "végétarien", c'est à dire composé de protéines végétales pouvant comporter des légumineuses, des céréales, œufs, et/ou des produits laitiers.
- Obligation de servir **d'ici le 1^{er} janvier 2022 au moins 50 % de produits de qualité et durables**. Par produits de qualité, on entend les produits bénéficiant des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes : Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
- Parmi ces produits de qualité, **au moins 20 % doivent provenir de l'agriculture biologique**.

Dès 2017, la commune a fait partie de la constitution d'un comité de pilotage sur les circuits courts au sein du Pays Monts et Barrages. Une action s'est mise en place début 2018 à destination des cantines scolaires volontaires, avec deux volets :

- Un volet sur les approvisionnements
- Un volet sur la formation des personnels

Les « cantinières » deviennent des « cuisinières »

Le mot « cantinière » vient du langage militaire : la cantinière était chargée de nourrir un régiment ; il s'agissait de fournir des rations roboratives aux hommes qui partaient au combat. Le terme s'est étendu ensuite à toutes les restaurations collectives.

Concevoir et réaliser des repas à la cantine aujourd'hui demande de satisfaire aux recommandations d'équilibre du plan alimentaire, de cuisiner de nouveaux produits, de rechercher de nouveaux fournisseurs garantissant la qualité, d'accompagner les enfants dans la découverte des nouveaux produits ...

Des formations ont été organisées pour accompagner les cuisiniers et cuisinières dans ces nouvelles exigences : formation au respect du plan alimentaire, découverte de nouvelles recettes, notamment pour le menu végétarien, mise en place d'un réseau d'échanges ...



Le travail n'est pas terminé: la démarche ne vaut que si elle est accompagnée d'un volet éducatif, notamment auprès des enfants. Il est facile de parler du poulet qu'on sert à midi et qui vient de la ferme de la maman de Louis, il est essentiel de pouvoir parler des autres composantes du repas : des visites des cuisinières chez les producteurs, des interventions de producteurs à l'école, des réunions avec les parents d'élèves n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire ; elles pourront être organisées dès que cela sera possible.

Au début de la démarche, les élus ont travaillé en direct avec des petits producteurs : la multiplication des livraisons et les différentes habitudes de chacun(e) devenaient difficilement gérables. C'est pourquoi nous avons décidé de travailler maintenant avec « Manger bio restauration ». Cette plateforme propose un catalogue offrant une gamme variée de produits bio du Limousin. La plateforme travaille avec Bio Coop restauration pour tous les produits non originaires de la région, afin de permettre de fournir un maximum de produits issus de l'agriculture biologique. Un seul interlocuteur pour les commandes et la livraison, travail simplifié.



Nous conservons bien évidemment nos artisans et producteurs locaux (boulangers, SPAR, volailles d'Angèle, vergers de Corinne) auxquels vient se rajouter depuis le début de cette année notre nouveau

boucher, dont les viandes répondent parfaitement au cahier des charges « produits de qualité ».

Les Associations

Association des Artisans et Commerçants de Saint-Paul

L'Association est en sommeil depuis le début de la pandémie et celle-ci perdure ! Continuons à nous protéger ! Nous vous remercions pour votre fidélité et nous vous souhaitons une meilleure année 2021.

Le bureau.

Mesdames Boulesteix, Guitard et Magnaval.

Foot Sud 87

Une année 2020 si particulière

Foot Sud 87, au même titre que les autres associations, a particulièrement souffert de la situation sanitaire pour la saison 2019/2020. Elle a été arrêtée au mois de mars pour ne jamais redémarrer. Les manifestations de fin de saison n'ont pas pu se dérouler et la vie associative s'est éteinte.

Foot Sud 87 peut féliciter les différents dirigeants qui, au cours de ces dernières années, ont toujours gardé une situation financière saine. Le club, malgré la situation, peut envisager sereinement la continuité de son activité pour la saison 2020/2021.



Pour la première fois de sa jeune histoire, **Foot Sud 87** a œuvré pour faire connaître une association caritative en organisant une soirée théâtre avec la talentueuse troupe « Aux bonheurs des planches » et a reversé 300 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ». Comme quoi, l'année 2020 a connu une note positive malgré tout.

La saison 2020/2021 avait démarré tambours battants, avec un engagement total de 28 bénévoles (éducateurs et dirigeants) et un club fort de 170 licenciés : une équipe dans chaque catégorie d'âge, incluant foot masculin et féminin. Là encore, de gros efforts de sécurité sanitaire ont été demandés et les bénévoles ont relevé de nombreux défis : le club ne peut que se féliciter de l'engagement fourni au quotidien.

Nous avons une pensée pour nos partenaires, mais aussi l'ensemble des artisans de nos communes pour qui cette année a été éprouvante. Le club

souhaite toujours mettre en avant l'artisanat local et nous essayerons, avec nos moyens, de les soutenir et de les représenter. Merci à eux pour leur soutien régulier, même dans cette crise.

Enfin, merci aux communes de leur aide et de leur écoute : nous sommes tous unis pour continuer l'aventure associative, et ce, en toute sécurité. Prenons soin de nous et de nos proches.

Pour toutes informations sur l'activité footballistique dans votre commune :

contact.footsud87@gmail.com / Tél. **06 83 11 62 79** / [facebook : foot sud 87](https://www.facebook.com/footsud87)

Bureau 2020/2021 : Président : Jean-Pierre Prout / Vice-présidents : Nicolas Fougeron et Stéphane Demoulin / Trésorière : Isabelle Borde / Secrétaire : Desroche Sylvain



La Marelle

La Marelle est une association de parents d'élèves qui œuvre depuis plus de 25 ans : son but est de participer aux financements de différents projets (cinéma, arts, voyage scolaire...) portés par les enseignants mais aussi d'offrir aux enfants et à leur famille de beaux événements festifs tels que la fête d'école, la fête de Noël, le loto...

L'association existe grâce à des parents motivés, impliqués, créatifs.

Nous remercions toutes les personnes qui s'investissent de près ou de loin, pour que chacune de nos manifestations soit une réussite.

L'année 2020 fut une année compliquée et stressante pour tous : tous les événements festifs prévus par La Marelle ont été annulés pour protéger la santé de tous.

Nous espérons que la situation sanitaire s'améliore et ainsi offrir de beaux événements en 2021.

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook et/ou utiliser notre adresse mail :

lamarellestpaul87@gmail.com

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2021. Qu'elle soit signe de santé, de cohésion et de partage. Associativement



Les Associations

La Pétanque St Pauloise

Cette année fut bien particulière pour notre association, comme pour toutes les autres d'ailleurs, et pour tous les de Paulois.

Cependant cela ne nous a pas empêché, à l'association la pétanque St Pauloise, de garder le lien uni et fort, et même cet été quand c'était autorisé, de faire quelques bonnes parties de pétanque au grand et doux air des Pradelles.

Merci à tous les adhérents qui ont fait vivre l'association cette année malgré tout et qui ont participé à sa vivacité !

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre ! L'ambiance est toujours au beau fixe, les générations sont



mêlées autour du sport pétanque ! Tous les niveaux sont représentés, et nous n'avons qu'un seul but : nous amuser.

Nous espérons que vous viendrez profiter avec nous. Si vous voyez la lumière au terrain le soir, arrêter vous car vous serez toujours les bienvenus. Et dès que les temps seront moins troublés nous ferons notre traditionnel assemblée générale de début d'année vous serez tous invités à venir nous rencontrer et pourquoi pas adhérer à l'association.

Prenez soin de vous à bientôt.

Boulistiquement vôtre

Le bureau de l'association la pétanque St Pauloise



Le Patch'paulois

Lors du premier confinement, nous avons maintenu le lien grâce à des exercices proposés chaque semaine par mail par différentes adhérentes. En juin, nous nous sommes retrouvées pour collecter tous ces ouvrages afin de les assembler.

Nous nous sommes mobilisées pour la fabrication de masques, plus de 200 masques ont été remis à Madame le Maire qui en a assuré la distribution auprès des Saint-Paulois.

Durant l'été, l'atelier a ouvert à nouveau et afin de respecter les consignes sanitaires nous avons scindé le groupe en deux.



Pendant le deuxième confinement selon un modèle imposé., chacune a confectionné des étoiles en patchwork qui par tirage au sort ont été gagnées par l'une d'entre nous qui se doit de les assembler.

Des décorations de Noël ont également été confectionnées, elles seront aussi tirées au sort.

Nous avons participé au téléthon par le biais de vente de pochettes à masque et étuis à gel hydroalcoolique en vente dans différents commerces. Cette opération a été fructueuse.

Nous travaillons aussi individuellement à la préparation de l'exposition, en espérant pouvoir maintenir ce projet malgré le contexte actuel.

Vous pouvez toujours venir nous rejoindre, il n'est pas nécessaire de savoir coudre, du matériel est à disposition à l'atelier. Nous vous accueillerons le mardi après-midi à partir de 13h30.

Contacts : **Nicole Fougeras Lavergnolle - 05 55 09 76 12**

Arlette Deprat - 05 55 09 61 11

Monique Lemarchand - 05 55 09 71 34



St Paul Ânes

Le président et son bureau présentent leurs meilleurs vœux pour 2021 aux habitants de Saint-Paul en espérant une accalmie rapide au niveau de la pandémie que nous connaissons actuellement.

Peu d'activités marquantes cette année, si ce n'est une visite très sympathique pendant l'été. Deux marcheurs, Caroline et Domi avec deux de leurs ânes, ont fait escale chez nous entre leur départ de Savoie et leur arrivée à Marennes. L'ambiance et la chaleur aidant, ils se sont reposés à l'asinerie et l'échange sur nos expériences personnelles a été très fructueux. Ils organisent eux aussi une fête autour de l'âne avec des animations qui diffèrent un peu des nôtres et ce, le premier dimanche d'octobre : certainement à voir...

Moins agréable, le vol de deux postes de clôture électrique, de divers petits matériels et d'une vieille brouette (peut-être pour tout déplacer, mais alors pas trop loin...). Malgré l'appel aux dons sur les réseaux sociaux pour compenser cette perte, nous n'avons rien vu venir.

Si la situation sanitaire s'améliore, nous envisageons notre assemblée générale pour fin janvier/début février et une fête de l'âne, dont les modalités restent à définir, le 4 juillet 2021.

Bureau inchangé en l'attente d'une AG :

Président d'honneur : **Mme le Maire** ; président : **Daniel MICHEL** (06 15 27 48 66) ; vice président : **Bruno DEGEORGES** ; secrétaire : **Lydia BLAVIER-FORTE** ; trésorière : **Stéphanie LEMONNIER** ; trésorier-adjoint : **Jacques GROLEAU**.



Daniel MICHEL
11 rue du Tralor 87260 SAINT PAUL
Tél : 06 15 27 48 66 - daniel.michel63@sfr.fr

Les Associations

St Paul Gym



L'application du protocole de la gym volontaire en adéquation avec celui de la municipalité concernant l'utilisation de la salle des fêtes a permis la reprise de nos activités en toute sécurité.

Grace à l'implication de Karine, de Brigitte et Florian, nos deux séances de yoga du mardi soir et nos deux cours de gymnastique du mercredi se sont déroulés jusqu'au 30 octobre, date du second confinement, dans le respect des mesures sanitaires.

Pour cette saison 2020/2021, les enfants n'ont pas été oubliés. Deux ateliers de yoga ont été mis en place le mercredi après-midi. Astrid, professeure spécialisée, anime un premier atelier de yoga family, un moment de complicité parent/enfant avec des postures à deux, des rituels et des jeux, et un second pour les 6/12 ans, découverte des postures en lien avec un thème, une histoire. Le retour du confinement nous oblige à nous adapter. Il est essentiel pour notre santé physique et psychologique de continuer à bouger, nous faire du bien ainsi que maintenir le lien. C'est pourquoi nous avons décidé de poursuivre tous les cours de yoga en ligne. Une procédure très simple et gratuite, après une prise de rendez-vous, permet à nos adhérents de pratiquer leur activité à la maison. Un replay de chaque séance est systématiquement adressé. Ce dernier peut être visionné pendant 5 jours par les licenciés qui ne sont pas présents en direct. C'est par le biais de deux vidéos par mois, élaborées par Florian, notre éducateur de gym dynamique, que nos licenciés de la gym volontaire entretiennent leur forme physique.

Approuvée par la plupart des adhérents, cette organisation, pour une durée indéterminée, permet le maintien d'une activité physique et du lien si nécessaire en cette période particulière.

Alors, n'hésitez plus, même dans ces conditions, rejoindre **SAINT-PAUL GYM**, c'est aussi éviter un repli sur soi-même et partager de supers moments de convivialité !!!

Renseignements complémentaires ou inscription
au **09 83 94 96 88 / 06 64 45 18 46**

Le bureau : **Michèle GAY** - Présidente,
Claire CHARET - Secrétaire,
Susie PEAT - Trésorière, **Caroline BARNIQUE** - Trésorière adjointe



St Paul Rando

Nous n'avons pas marché masqués, ce n'est pas recommandé.

Nous n'avons pas marché autant que ne le prévoyait notre programme mais nous comptons bien nous rattraper en 2021.

St Paul Rando sera au rendez-vous pour de belles balades et de belles découvertes, et un bar à gâteaux bien fourni pour clôturer chaque rando.

Le Bureau : **Christiane Chabrely** - Présidente,
Pierre Barget - Trésorier
Jocelyne Billard - Trésorière adjointe
Virginie Pellan - Secrétaire
Régine Boulesteix - Secrétaire adjointe

Renseignements au : **05 55 09 76 75**



Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière

L'édition 2020 du Comice Agricole et de la Journée des Viandes Limousines devait avoir lieu à Saint-Hilaire-Bonneval le 28 Mars. Toute l'organisation était prête. La pandémie mondiale de la Covid 19 a tout figé et nous avons alors décidé d'annuler notre manifestation.

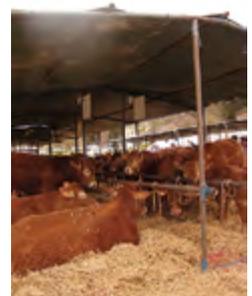
Nous tenons à remercier la municipalité de Saint-Hilaire-Bonneval qui avait tout mis en œuvre pour la réussite de cette journée. Nous devions être les premiers utilisateurs de la halle, ce n'est que partie remise.

Nous remercions également M. Chillou pour le prêt de son terrain ainsi que les annonceurs qui nous font

confiance. Comme tous les ans, les bénévoles, les éleveurs, les passionnés de vieux tracteurs, les Jeunes Agriculteurs, le GVA et le GVAF étaient prêts et motivés pour la réussite de cette journée. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour 2021, l'avenir est encore incertain. A ce jour nous prévoyons l'organisation d'un concours bovin et une présentation ovine à Saint-Hilaire-Bonneval le dernier week-end de Mars.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière, son président et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.



Les Associations

Le GVA Féminin

Le Groupement de Vulgarisation Agricole Féminin (GVAF) de Pierre-Buffière existe depuis 1976. Ce groupe intergénérationnel rassemble une trentaine d'adhérentes agricultrices, rurales ou retraitées. Cette association couvre 9 communes autour de Pierre-Buffière.

L'objectif de ce groupe est de créer de la convivialité et du lien sur le territoire, il nous permet d'échanger et de faire émerger entre autres des besoins en formations pour faire évoluer nos pratiques. Le fait d'être en groupe stimule l'envie de passer à l'action, nous entraîne et favorise la création de réseaux. Chacune est libre de participer ou pas aux différentes activités proposées. Le GVA féminin nous permet de co-exister et de se retrouver entre femmes, parfois accompagnées de nos enfants, pour échanger librement et sans jugement. Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne qui assure l'animation, la mise e œuvre de nos projets est facilitée. Nous partageons aussi des activités que nous ne ferions pas seules. Nous découvrons ensemble la diversité patrimoniale, culturelle, artisanale et agricole de notre département. Le groupe nous permet aussi de rencontrer des collègues, de créer du réseau.

Marie, une adhérente du GVAF, a eu connaissance d'un concours et l'a proposé au groupe. Agri.mouv était un concours vidéo sur You Tube, dont l'objectif était de mettre en avant les actions des groupes d'agriculteurs ou agricultrices conduites ou accompagnées par une chambre d'agriculture. Les vidéos ont été mises en ligne, et les 3 gagnantes ont été celles qui ont eu le plus de vues. Les résultats ont été annoncés au

Salon de l'Agriculture le 27 février 2020 sur le stand de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture).

Les adhérentes ont été inspirées pour créer cette vidéo en moins d'un mois. Chacune avec ses compétences a contribué à l'aboutissement de ce projet dans la joie et la bonne humeur. Ensuite, chaque membre du groupe a relayé la vidéo auprès de ses connaissances personnelles et professionnelles, afin de les inviter à la visionner et la partager pour obtenir un maximum de vues possibles. Cette expérience très enrichissante a été un moment d'évasion, une petite pointe de folie dans le quotidien. Les agricultrices du GVAF de Pierre-Buffière se sont formées avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne aux médecines alternatives en élevage : homéopathie, aromathérapie et ostéopathie. Aussi, elles ont réalisé une vidéo pour mettre en avant cette action, qui leur a permis de raisonner différemment le sanitaire sur leurs exploitations.

La vidéo « A nos Limousines... Soigner au naturel », réalisée par les agricultrices du GVA Féminin de Pierre-Buffière est arrivée en tête du concours avec plus de 11 000 vues. Une journée au Salon de l'Agriculture, pour la remise du prix, est venue clôturer cette aventure.



Le SIPRAD

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des secteurs de Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles, est une association loi 1901 qui est administrée bénévolement par des élus délégués par le conseil municipal des communes adhérentes : Boisseuil, Château-Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac-Bourg, Meuzac, Pierre-Buffière, La



Porcherie, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Paul, Saint-Vitte-sur-Briance et Vicq-sur-Breuilh, un conseiller départemental de chaque secteur et une personne désignée et élue par les membres de l'assemblée Générale.

Fonctionnement

Le prix du repas est fixé à 7,90 € pour 2020 (Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale). Les repas sont préparés par l'EHPAD (Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) de Pierre Buffière et livrés par le personnel du SIPRAD. Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble, après une période d'essai, un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine. Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons. Lors du premier contact, nous notons les régimes éventuels et les aliments qui ne sont pas supportés par la personne qui sera livrée. Selon le besoin, cette livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées.

Soucieux d'apporter un service de qualité, tous les deux ans un questionnaire anonyme est distribué afin de contrôler la

satisfaction des bénéficiaires. Régulièrement la Présidente, ou un autre responsable de l'association, leurs rend visite en suivant la tournée avec la livreuse tout en recueillant leurs impressions négatives ou positives. A l'occasion de son anniversaire un petit présent est porté au bénéficiaire ainsi qu'au moment des fêtes de fin d'année.

Gestion

Lors de l'assemblée Générale du 27 Aout 2020, le conseil d'administration et le bureau du SIPRAD ont été renouvelés :

Les élus membres du Conseil d'Administration sont donc :

- **Thierry LAFARGE** - Conseiller Départemental du secteur de Saint-Germain-les-Belles
- **Jean Louis NOUHAUD** - Conseiller Départemental du secteur de Pierre-Buffière
- **Nicole BERGER**, Saint-Paul
- **Isabelle BIESAGA**, Saint-Germain-les-Belles
- **Sylvie BRAUGE**, Pierre Buffière
- **Marie José LEJEUNE**, Saint-Hilaire-Bonneval
- **Anne MALLET**, Eyjeaux
- **Christiane PAUZET**, La Porcherie
- **Henriette PECOUT**, Château-Chervix
- **Jacqueline PREVOST**, Saint-Vitte-sur-Briance
- **Janine RUAUD**, Meuzac
- **Eliane VERGNE**, Saint-Bonnet-Briance

A l'unanimité des membres, le treizième membre choisi par l'assemblée générale est attribué à **Martine ASTIER**

Et le nouveau bureau :

- Présidente : **Martine ASTIER**
- Vice-présidente : **Janine RUAUD**
- Trésorière : **Sylvie BRAUGE**
- Trésorière adjointe : **Marie-José LEJEUNE**
- Secrétaire : **Eliane VERGNE**
- Secrétaire adjointe : **Jacqueline PREVOST**

Contact : Martine Astier (Présidente) 06 03 22 04 74

Relais assistantes maternelles



RAM MULTI SITES « PAPILLONS ET COCCINELLES » COMMUNAUTE de COMMUNES DE NOBLAT



Futurs parents, parents employeurs, assistant(e)s maternel(le)s et futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s, un Relais Assistants Maternels (RAM) est mis à votre disposition.

L'animatrice, Christine Fouché, vous accueille lors de **temps de permanence le mercredi de 15h30 à 19 h à la mairie de Saint-Paul**, soit par téléphone au 05 55 09 62 44 ou 06 79 14 59 35 soit physiquement **sur rendez-vous**.

Les futurs parents peuvent obtenir des renseignements sur les modes d'accueil existants sur le territoire et une liste des Assistant(e)s Maternel(le)s du secteur. Ils peuvent, ainsi que **les parents-employeurs**, bénéficier d'un accompagnement au travers d'une information d'ordre général concernant le statut des assistant(e)s maternel(le)s, les démarches administratives, les droits et devoirs de chacun ... En tant que futurs employeurs, il est particulièrement important de récolter ces renseignements en amont du recrutement de l'assistant(e)s maternel(le)s. A l'issue de l'entretien, un dossier avec divers renseignements et flyers est remis aux personnes qui le souhaitent.

Les Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent obtenir des informations générales sur leur statut.

Les futur(e)s Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent obtenir des renseignements sur l'obtention de l'agrément et la formation initiale des assistants maternels.

Le RAM a pour mission d'accompagner les Assistant(e)s Maternel(le)s dans leur profession :

Pour cela, il organise :

Des Temps d'Accueil Collectif (TAC) avec les enfants accueillis. Ce sont des lieux d'échanges professionnels, d'observation et d'accompagnement des enfants dans leurs découvertes et leur éveil au travers des temps de jeu libre, d'activités de manipulations sensorielles et d'atelier d'éveil sensori-moteur.

Les TAC se déroulent les vendredis de 9h15 à 10h45 dans la salle des Associations

Des temps de professionnalisation en soirée, Il fédère autour de la formation continue.

Cette année 2020, marquée par l'arrivée de Madame la Covid, n'a pas permis un fonctionnement habituel tout au long de l'année. Néanmoins, le RAM est resté présent sur le secteur durant la période de confinement pour accompagner futurs parents, parents employeurs et professionnel(le)s. Ceci grâce aux nombreux échanges téléphoniques et au travers de mails.

Durant la deuxième période de confinement, il est toujours physiquement ouvert au public avec un protocole à respecter pour les temps de permanence comme pour les temps collectifs.

Souhaitons à tous une meilleure année 2021 !

Côté santé

OSTÉOPATHE



Marc-Alexandre TRAPE, ostéopathe, a repris début janvier le cabinet d'ostéopathie de **Céline PONTONNIER**, partie en Charente Maritime pour un rapprochement familial. Toujours au 16, rue du Pré Morot. Tél : 05 55 09 71 78

KINÉSITHÉRAPEUTE



Le cabinet accueille une troisième professionnelle : **Cristina AGUAYO ROSADO**. Elle rejoint **Céline FAUCHER** et **Mylène CHILLOU**. 36, avenue de Limoges Tél. 07 83 85 86 64

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE pour les 16-25 ans

Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

 contact@mlr87.fr

 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département
(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de **28 professionnels** et des services gratuits

**Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé.
Un conseiller référent pour toutes vos démarches**

- ⇨ **EMPLOI**: Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇨ **ORIENTATION**: découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- ⇨ **FORMATION**: droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements...
- ⇨ **VIE QUOTIDIENNE**: permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ?

Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune  et une allocation mensuelle.

**Permanence de La Mission Locale Rurale...
Proche de chez vous**

**Permanence au Foyer Rural - rue Roger Salengro
SAINT LÉONARD DE NOBLAT
Mardi et Mercredi : journée - Jeudi : matin**

Pour convenir d'un rendez-vous... **N'hésitez pas à nous contacter au 05 55 08 27 98**

**Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins**

Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.

Deux conseillères dédiées à la **relation entreprises**.

Une **référente Handicap** et une référente **Alternance /Apprentissage**

Une conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle**.

⇨ **Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures.**

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

⇨ **Un appui au recrutement**

Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informers sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Relais Infos Services



Le chantier d'insertion

Le RIS, Relais Infos Services, est une association loi 1901 créée en 2002, par les élus du Syndicat mixte Monts et Barrages, qui s'est donnée pour vocation de favoriser le développement de l'emploi local et de l'économie de proximité, avec une attention particulière aux personnes en situation précaire.

Depuis 2006, le RIS porte un chantier d'insertion « Espaces verts – Environnement » ; il accueille 10 à 12 salariés par mois, tous habitants des communes du Pays Monts et Barrages, de 18 à 55 ans.

En 2020, le chantier d'insertion a dû faire face aux conséquences de la crise sanitaire (activité partielle, équipes de travail réduites). Cependant, grâce à l'organisation de doubles équipes de travail, de juin à septembre, le chantier a pu rattraper le retard pris pendant la période d'activité partielle (16 Mars au 10 Mai). En 2020, 252 journées de travaux ont été effectuées (204 en 2019).

Les communes ont maintenu leurs commandes, ce qui a contribué largement à ce bon résultat.

Le RIS a ainsi continué son activité de renfort de l'équipe municipale à Saint-Paul pour l'entretien du cimetière.

Pour 2021, l'association espère maintenir son niveau d'activité "entretien de l'environnement".

Le RIS aimerait également diversifier ses activités, une réflexion est actuellement en cours pour mettre en place un secteur « travaux d'intérieur » (peinture, petites rénovations et réparations, etc...) et des travaux d'entretien de sépultures à destination des particuliers.

Contact 05 55 56 38 23 ou association.ris@gmail.com



Territoire Zéro Chômeur Longue Durée

La démarche TZCLD s'appuie sur quelques principes fondamentaux :

A partir d'un questionnement simple : « Et si l'on n'avait pas tout essayé pour lutter contre le chômage de longue durée ? », les créateurs de cette démarche, en particulier ATD Quart Monde, associés aux principaux acteurs nationaux de la lutte contre l'exclusion, ont posé trois principes fondamentaux :

- **Personne n'est inemployable** : Toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des savoir-faire et des compétences.
- **Ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi** : de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque** : chaque année, le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend en charge.

Pour financer le projet, une idée simple :

Rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi (ASSEDIC, RSA, ...) pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Une expérimentation au niveau national a déjà été conduite depuis 2016 sur une dizaine de territoires. Les très bons résultats de cette expérimentation ont permis le vote à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat en novembre 2020 du renouvellement de cette expérimentation pour 50 nouveaux territoires.

Nous allons saisir cette opportunité pour déposer notre candidature cette année. Le déploiement de cette démarche pour notre territoire est porté depuis 2019 par le Relais Info Services de Bujaleuf, en partenariat avec le PETR du Pays Monts et Barrages et l'association inter consulaire de la Haute Vienne.

Une présentation du projet sera proposée lors d'une réunion d'information le 15 février, salle polyvalente à Saint-Paul.



Environnement

Ce que coûtent nos déchets

La compétence de la gestion des déchets est exercée par la Communauté de communes de Noblat, qui assure certaines missions en direct et adhère au SYDED pour d'autres.

La Com Com de Noblat :

- **gestion de la collecte** des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), des piles, des cartons pour les associations de commerçants de Saint-Léonard de Noblat et de Sauviat sur Vige
- **prise en charge des dépenses** de fonctionnement et d'investissement liées à la collecte (personnel, carburant, achat et entretien des matériels et véhicules...)
- **prise en charge des travaux** de mises aux normes ou d'extension des déchèteries, qui vont être importants dans les années à venir

Le SYDED :

- **traitement des Ordures Ménagères résiduelles**
- **collecte et traitement des déchets recyclables** déposés dans les écopoints (verre, emballages et papier)
- **gestion des déchèteries**, dont 2 sur la Com Com Noblat (Saint-Léonard et Saint-Paul)
- **exploitation du centre de stockage (enfouissement) des déchets non dangereux Alvéol**
- **missions de prévention** (compostage, broyage...)
- **et de communication** (sensibilisation au tri, actions auprès des scolaires...)

C'est la Communauté de communes de Noblat qui assure la facturation pour l'ensemble du service, **payé par l'utilisateur par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).**



À quoi sert la redevance ?



La communauté de communes perçoit la redevance payée par les particuliers, les professionnels et les communes. **La redevance est la seule recette du budget « déchets ».** Ce budget étant un budget annexe, la loi oblige à ce qu'il soit équilibré. Les sommes prélevées au titre de la redevance doivent donc couvrir l'intégralité du coût du service.

Pour les compétences exercées par le SYDED, la communauté de communes verse **au syndicat une contribution annuelle, qui provient de la REOM et qui correspond :**

- **au coût de traitement** des ordures ménagères, soit 297 960 €
- au financement des autres services rendus (déchèteries, collecte sélective des écopoints, Alvéol, prévention et communication) sur la base d'un coût par habitant de 35,45 €, soit 423 663 €.

Dépenses de fonctionnement 2020 du SYDED :

Charges à caractère général :

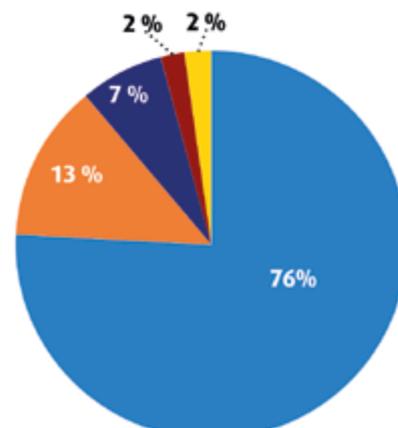
prestations de services (collectes, transport et traitement), plus diverses taxes, dont la TGAP

Charges de personnel

Dotations aux amortissements

Charges financières

Dépenses imprévues



Environnement

Comment expliquer l'augmentation de la redevance ?

Si les coûts de collecte sont relativement stables, les coûts de traitement, eux, augmentent fortement. Dans un contexte tendu autour des déchets, le SYDED subit à la fois des baisses de recettes et des hausses de dépenses. Par conséquent, la contribution versée par les communautés de communes au syndicat est plus importante.

L'augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Cette taxe est fondée sur le principe « pollueur payeur » et s'applique pour chaque tonne enfouie ou incinérée. Afin d'inciter à la réduction des tonnages, la loi de finances de 2019 a prévu une **hausse croissante de cette taxe d'ici à 2025**, sachant que **la TGAP sur l'incinération augmente de 5€ de 2020 à 2021**.

	2021	2022	2023	2024	2025
Incinération (€/tonne)	14	14	17	20	25
Enfouissement (€/tonne)	30	40	51	58	65

L'augmentation exponentielle du coût du transport des déchets

Pour le transport des déchets déposés en déchèterie ou sur un écopoint, le SYDED **fait appel à des prestataires privés extérieurs**. Dans ce domaine peu concurrentiel, nous sommes soumis au bon vouloir d'une société, grand groupe international, en situation de quasi-monopole. En l'espace de 6 ans, le coût a augmenté de près de 65%.

La baisse des recettes des matières recyclables et valorisables

En huit ans, alors que la quantité collectée de ces matières (papiers, cartons, plastiques, cartonnages, métaux, ferrailles...) est en augmentation, les recettes, en raison notamment d'un effondrement des cours mondiaux, sont en diminution de près de 830 000 euros. La crise sanitaire a accentué cette situation.

Des pistes pour maîtriser les coûts... Tous acteurs de la prévention !

La maîtrise des coûts en matière de gestion des déchets passe par la maîtrise des tonnages. Pour y parvenir, c'est l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets sur notre territoire qui à un rôle à jouer.

Des leviers politiques

En premier lieu, les industriels doivent **agir sur la réduction des emballages, notamment en plastique, et proposer ainsi des produits à la vente sans suremballage** et à minima des emballages conçus avec des matières recyclées et recyclables.

Le SYDED étudie la reprise en **régie directe du transport des déchets afin d'éviter de subir des hausses intempestives des coûts**.

Des réflexions sont à mener sur la collecte des déchets : **tarification incitative, autre organisation de la collecte...**



Zoom sur les tonnages

Ordures ménagères

31 630 t d'ordures ménagères traitées en 2020 par le SYDED soit 190 kg/an/hab, dont **2 453 tonnes pour la CC Noblat** (208 kg/an/hab).

Collecte sélective

806 écopoints de tri pour un tonnage **12 965 t collectées en 2020** dont **50 éco-points sur la CC Noblat** pour un tonnage de **873 t collectées**.

Déchèteries

37 165 t de déchets apportés en 2020 sur les 25 déchèteries du SYDED, dont **2 615 t de déchets apportés sur les 2 déchèteries de St-Paul et St-Léonard**.



Des leviers citoyens

La première action **consiste effectivement pour chacun d'entre nous à réduire ses déchets au maximum**. Cela passe par un tri **quotidien de qualité**, mais aussi par un **changement de comportements, en privilégiant la réutilisation (déchets verts et réparation) et le réemploi par l'échange ou le don**.

Le geste de tri est bon **pour l'environnement et pour votre porte-monnaie** : valoriser ses déchets fait diminuer le tonnage d'ordures ménagères à incinérer et de déchets à enfouir. **Des tonnages réduits, c'est moins de TGAP**.

De nombreux services sont mis à votre disposition par la **Communauté de communes et le SYDED**. Vous les payez au travers de la REOM, utilisez-les !

Hommage à Claude Berody



Journée de la Déportation 24 avril 2019

Saint-Paul a perdu un ami avec le décès de M. Claude Bérody, président de l'AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation). Son activité pour informer sur l'Internement en Haute-Vienne pendant la seconde guerre mondiale permettra de réveiller une mémoire parfois encombrante notamment sur les 3 camps que comptait le département, dont celui de notre commune. Nous reproduisons ci-dessous l'hommage publié par la délégation 87 de l'AFMD :

« Après de longs mois d'hospitalisation, notre Président s'est éteint le 26 Août 2020. Claude Bérody est né le 10 octobre 1938, à Paris. Son père, Léon, ouvrier, était un militant actif du Parti Communiste et de la C.G.T. Dès 1940, celui-ci connut arrestations et internements. Se sentant menacée, la famille se réfugia dans la campagne charentaise. Le père entra dans le maquis F.T.P.F. en Dordogne et en fut un chef actif. Des années plus tard, au terme de ses études, Claude est devenu professeur d'histoire et géographie. Et un jour, il fut nommé au collège Arsène Bonneau de Nexon. Sa curiosité d'historien l'incita à découvrir qu'Arsène Bonneau avait été un ancien chef du maquis F.T.P.F. de Limoges, mort au camp de déportation de Buchenwald. De plus, intrigué par la dénomination "lotissement du camp" donnée à un quartier du bourg, il découvrit l'existence de l'ancien camp d'internement de Nexon. Pendant plusieurs années, Claude intéressa ses élèves à leur histoire locale et œuvra à réconcilier les habitants de Nexon avec leur passé sous le régime collaborationniste de Pétain. Le 18 mars 2000, Claude Bérody assistait à l'Assemblée Constitutive qui se tenait à Limoges, en vue de créer une Délégation Territoriale de Haute-Vienne, pour les adhérents à l'Association des Amis pour la Mémoire de la Déportation. Ce jour-là, il devint le Vice-Président de la Délégation Territoriale 87 et, 6 ans plus tard, pour relayer Carmen Besse, il accepta le poste de Président qu'il a toujours occupé depuis, même lorsque son état de santé s'est dégradé. Il a été un président très actif, toujours ouvert, disponible et dévoué. Il serait difficile de rappeler la totalité de son travail. En voici seulement quelques exemples. Sous sa conduite, au cours des années 2006-2010, la D.T. a effectué un précieux recueil de témoignages auprès des hommes et des femmes du département, ancien(ne)s déporté(e)s, pour les

transmettre au fonds documentaire de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. En 2010, il a proposé de célébrer le 10^e anniversaire de la D.T.87, en y associant l'association "Ma Camping" qui milite pour informer sur l'Internement et la déportation des Tsiganes. L'aboutissement du travail se réalisa sur la semaine du 10 au 24 avril, à la Médiathèque de Limoges: présentation de films, de diaporamas, d'expositions et de conférences, tous axés sur 3 thèmes: "Déportation", "Internement", "Internement des Tsiganes". Le succès couronna ce gros travail. De 2010 à 2014, avec son complice et ami historien, Guy PERLIER, Claude lança la D.T.87 sur le chantier de l'Internement en Haute-Vienne, pendant la période 1940-1945. Un long travail de recherche et de documentation fut réalisé sur les 3 anciens camps de Haute-Vienne. L'aboutissement fut la réalisation d'une vingtaine de panneaux pédagogiques sur les 3 camps et rassemblés en une exposition. Celle-ci fut présentée à Limoges et, aussi, en de nombreuses villes du département et au-delà. Cette exposition est toujours visible au Musée de Peyrat-le-Château. Dans les années 2017-2019, la D.T.87 a continué son travail sur les 3 sites des anciens camps d'internement en Haute-Vienne. A Saint-Germain-les-Belles, Saint-Paul et Nexon, elle a réalisé des chemins de mémoire destinés aux habitants, mais aussi aux promeneurs et touristes éventuels.



Inauguration du Sentier de mémoire 14 juin 2014

Chacun des chemins est doté de panneaux documentaires sur les anciens camps d'internement installés en ces lieux, pendant la 2^eme guerre mondiale. Depuis 2019, Claude Bérody et Guy Perlier ont lancé la D.T. sur un nouveau chantier ayant pour thème l'O.S.E. (Œuvre de Secours à l'Enfance). Il s'agit de rappeler que le Limousin, notamment la Haute-Vienne, ont été des refuges essentiels pour les centres de l'O.S.E. qui ont contribué à sauver des centaines d'enfants juifs. L'objectif est de faire connaître ces lieux (5 en Haute-Vienne) et à informer par des panneaux pédagogiques installés in situ. Malheureusement, Claude ne connaîtra pas l'aboutissement de ce travail que la D.T.87 aura à cœur de mener à son terme et de dédier à sa mémoire.»

État Civil

L'article 9 du Code civil, qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » règlemente la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent l'accord des parents et des futurs époux : ne sont publiés ici que les avis de naissances ou de mariages pour lesquels nous avons reçu l'accord de publication. Pour les futurs parents, les parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès des services état civil et communication.



Naissances

15 naissances ont été enregistrées cette année sur la commune.

- **VAUZELLE Maëlys** née le 16 janvier à LIMOGES, « Les Piauleries »
- **GAUMY Tyméo** né le 17 février à LIMOGES, « La Croix de Malibas »
- **CHATARD COLOMBIER Ethan Elias** né le 24 mars à LIMOGES, « Les Ribières »
- **TROUILLAUD Elya** née le 10 juin à LIMOGES, « Les Pradelles »
- **ROUX Gaël François** né le 19 juin à LIMOGES, « Champfleury »
- **JEANTON Juliann Maël Xavier** né le 27 juin à LIMOGES, « Les Landes »
- **MAURIE Nathanaël Jean Sébastien** né le 18 août à LIMOGES, « Ribière Bost »
- **BRIOLANT Méline** née le 18 août à LIMOGES, « Les Rouchilloux »
- **VINCENT Sibylle Camille** née le 1^{er} octobre à LIMOGES, « Côte de Trentaloud »
- **FERREIRA DA SILVA Mia Magila** née le 2 octobre à LIMOGES, « le Chambord »
- **BRACHET MAHIEUX Ezio** né le 15 octobre à LIMOGES, « La Croix Verte »
- **RENON Lisette** née le 10 décembre à LIMOGES, « Beaumont »

Décès

- **BASTARD Denis Louis René** décédé à LIMOGES le 10 janvier, « 5 rue du 19 Mars 1962 »
- **MULATOU Lucie veuve PERIGAUD** décédée au PALAIS-SUR-VIENNE le 21 janvier, « Les Rouchilloux »
- **GRAVETTE Pierrette Marie Josette épouse SENHADJI** décédée à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT, le 20 avril, « 2 chemin des Amoureux »
- **LHOMOND Eva veuve ANDRIEUX** décédée à LIMOGES le 25 août, « La Petite Gardelle »
- **BEAUFILS Fabrice Gabriel Jean** décédé à SAINT-PAUL le 12 octobre, « Chabrely »
- **DALBRUT Aimée Marie Louise veuve BEYROUX** décédée à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT le 2 novembre, « Chemin des Vignes »
- **BORDAS Pierre Henri** décédé à LIMOGES le 5 décembre, « La Faye »



Mariages

4 mariages ont été célébrés cette année sur la commune.



- **FOURNIAL Jean Pierre** et **TIBLE Godelaine** : 22 août
- **FOUCHER Patrick** et **LEGROS Marie Zélie** : 22 août
- **GROS Franck** et **VIGNAUD Nadège Brigitte Maryline** : 29 août

LE MONUMENT AUX MORTS DE SAINT-PAUL

L'inauguration officielle du monument aux morts a lieu le 6 novembre 1921, sous la mandature de M. Auguste Fougeras-Lavergnolle, maire de Saint-Paul de 1912 à 1925. L'édifice n'a pas encore l'aspect qu'on lui connaît puisque le muret qui l'entoure ne sera construit que l'année suivante.

La construction du monument de Saint-Paul avait été décidée en conseil municipal le 9 novembre 1919 : « *Le conseil municipal est d'avis d'élever, dans le cimetière communal, un monument funéraire destiné à glorifier et à perpétuer le souvenir des enfants de Saint-Paul morts pour la France pendant la grande guerre de 1914-1918* ».

Au lendemain de la Grande Guerre, 70 natifs de Saint-Paul ont perdu la vie au front (tous ne figurent pas sur le monument de Saint-Paul, en fonction de leur lieu de résidence au moment de leur incorporation). Et parmi ceux qui sont revenus dans la commune, nombreux sont ceux qui conservent dans leur corps et leur esprit le souvenir des blessures, mutilations et autres gaz de combat. Entre 1911 et 1921, la population de la commune chute de 1894 à 1713 habitants, signe de l'hécatombe qui a saigné le pays.

La loi du 25 octobre 1919 consacrée « à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » traduit une volonté nationale d'instaurer des monuments aux morts et des commémorations pour rendre hommage aux 1,3 millions de Français décédés lors de la première guerre mondiale. Dès lors, près de 35 000 monuments aux morts vont être érigés dans les communes entre 1920 et 1930 grâce à des financements de l'Etat, des communes et de particuliers via des souscriptions. Des monuments sont même disponibles sur catalogues.

Ces monuments répondent à la problématique du deuil et ce qu'on nomme à l'époque « la démobilisation des morts », autrement dit le droit pour les familles de récupérer le corps du défunt. Le soldat mort était inhumé dans des nécropoles à proximité du front, même si la généralisation de la plaque d'identification militaire pendant la guerre 14-18 permet souvent d'identifier les corps.

Interdit dès les premiers mois du conflit, le transfert des corps des militaires morts durant la guerre et réclamés par leurs familles sera finalement autorisé en 1920. Le monument avec l'obligation d'inscrire le nom des morts

dessus permet aux familles de faire le deuil dans un processus de mémoire collective qui va ressouder la communauté autour du monument. Les monuments aux morts revêtent donc deux fonctions principales : ils sont à la fois la tombe symbolique de ceux qui ont défendu la nation et ils désignent un lieu de commémorations publiques.

Initialement prévu dans le cimetière, le site d'implantation du futur monument donnera lieu à une séance un peu vive du conseil municipal de Saint-Paul le 27 juin 1920, aboutissant à un vote à bulletin secret qui désignera finalement la place devant l'église plutôt que le cimetière, par 6 voix contre 5 ! En fait, les élections municipales de fin 1919 sont passées par là, même si le maire n'a pas changé. Le monument remplacera donc une croix autrefois dressée devant l'église.



La place de l'église avant la guerre de 14-18

Le monument, construit pour rappeler la douleur au combat d'une génération sacrifiée, interpelle également sur d'autres aspects : depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de décembre 1905, aucune réalisation dans l'espace public ne peut comporter de symbole religieux. Les monuments aux morts n'échappent pas à la règle, sauf s'ils sont implantés dans un cimetière. Ces édifices nous éclairent donc sur la situation sociale et politique de la commune après-guerre, car ces autels laïcs et civiques sont porteurs d'une grande charge symbolique, mais dont le sens peut varier d'une commune à l'autre, en fonction de leurs emplacements, formes, décors ou inscriptions.

Celui de Saint-Paul est l'œuvre de M. Henri Geay, architecte à Limoges. Le 28 novembre 1920, il présente 2 projets au conseil municipal et c'est celui à colonnes de granit qui est retenu. Un comité du monument aux morts sera ensuite désigné le 14 avril 1921 pour « percevoir les souscriptions mais encore payer tous les frais relatifs au monuments ». Cet aspect est important car la très grande majorité des monuments élevés à cette occasion le sont à l'initiative, ou au moins avec la participation financière des anciens combattants, qui représentaient 90 % des hommes de 20 à 50 ans en France dans l'entre-deux-guerres.

Celui de Saint-Paul se distingue par ses colonnes : elles symbolisent la puissance et la stabilité mais aussi l'espérance. En se dressant vers les cieux, les colonnes représentent un trait d'union entre la terre et le ciel. Ainsi, elles revêtent un caractère sacré qui est l'essence même du monument aux morts. Il se singularise également par son absence d'épithaphe, contrairement à d'autres, aux discours parfois patriotiques ou au contraire pacifistes. Peu, voire aucun élément de nature artistique n'interfère entre le monument et ceux qui se souviennent. La seule présence des noms des disparus impose une certaine neutralité du message délivré par l'objet lui-même. Il n'est pas destiné à glorifier la victoire, mais à honorer ceux qui ont perdu la vie.

Le coût est établi à 10456,10 francs. Un emprunt de 4300,00 francs est contracté, les souscriptions des particuliers se montent à 5055,00 francs et la commune abonde le reliquat à hauteur de 1101,10 francs.



Le monument aux morts en 1921

L'année suivante verra la construction du muret entourant le monument. L'architecte est à nouveau M. Geay et une nouvelle souscription est ouverte pour le financer [coût de l'opération 4217,24 francs].

Ne nous y trompons pas, cette ultime construction n'a rien d'anecdotique mais est au contraire, hautement symbolique : c'est la consécration du lieu de souvenir. Le lieu où on commémore les absents a été délimité. Il est devenu un enclos à caractère sacré où seul le magistrat municipal, les anciens combattants ou parfois les enfants des écoles, déclarés innocents, peuvent prétendre pénétrer. Cette parcelle de sol est désormais désignée comme sacrée aux yeux de tous.

